



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 107728

### Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'augmentation de la consommation de cocaïne en France. La dernière étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) montre que la cocaïne n'est plus réservée à un public financièrement aisé. En effet, le prix de la cocaïne a été divisé par deux depuis les années 1990 et sa consommation s'est étendue à d'autres populations, moins aisées et souvent plus fragiles, telles que les ouvriers, les étudiants, les intérimaires et les chômeurs. La cocaïne est un produit se démarquant autant par sa dangerosité que par la dépendance qu'il crée. L'augmentation de sa consommation et sa démocratisation en Europe sont des phénomènes d'autant plus inquiétants qu'ils touchent en priorité la jeunesse, et s'expliquent notamment par l'image très attractive de cette drogue : elle est considérée comme un produit ludique, pris occasionnellement et réservé à une « élite ». Il semble donc qu'il y ait un véritable défaut dans l'information dispensée aux Français sur ce produit. En effet, la politique publique de prévention des drogues cible souvent toutes les drogues sans distinction, tant il est vrai que la consommation associe souvent plusieurs sortes de produits. Elle se limite souvent à une campagne médiatique, sans que celle-ci soit incluse dans un plan global d'information et de prévention décliné à plusieurs niveaux (scolaires, associatifs...) Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte engager un plan de prévention ciblé pour informer plus précisément les Français, et particulièrement les jeunes, des dangers de la cocaïne.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107728

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2011, page 4744

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)